



AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, le 25 novembre 2020, le calendrier de ses séances ordinaires en 2021, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard, Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, à 19 h 15 et aux jours suivants:

Lundi	18 janvier	Lundi	12 juillet
Lundi	8 février	Lundi	13 septembre
Lundi	8 mars	Mardi	12 octobre
Lundi	12 avril	Mercredi	24 novembre
Lundi	10 mai	Lundi	13 décembre
Lundi	14 juin		

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE PREMIER JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Internet de la MRC et à Cap-Seize, le 1^{er} décembre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce premier jour de décembre deux mille vingt.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau